

DESTINATAIRES : Tout le personnel du CISSS des Laurentides

EXPÉDITEUR : Anne-Marie Lajeunesse, conseillère-cadre soins infirmiers
Pastel Bernèche, conseillère-cadre prévention et contrôle
des infections

DATE : 19 mars 2020

OBJET : **MATÉRIEL DE PROTECTION OCULAIRE**

Dans le contexte actuel de la pandémie COVID-19, voici le type de protections oculaires susceptibles d'être disponibles dans les chariots et les consignes d'utilisation.

Visière longue



Les visières longues sont réservées pour les manœuvres médicales intensives (ex; manœuvres de réanimation).

Elles sont à usage unique.

Visière courte



La majorité des visières courtes doivent être assemblées.

Bien qu'elles soient d'abord destinées à un usage unique, il est possible de la conserver et ainsi prévenir une éventuelle rupture de stock.

Vous devrez alors suivre les étapes de **retrait sécuritaire** :

- Désassembler la vitre de la branche ;
- Nettoyer les deux pièces avec une lingette désinfectante Oxivir TB et respecter le temps de contact humide de 1 minute ;
- Entreposer la visière (dans un ziploc par exemple) au nom de l'employé et conserver jusqu'à ce que celle-ci soit non-utilisable (ex: opacité, bris, etc.) ou jusqu'à ce que d'autres visières soient disponibles.

Lunette de protection



La lunette de protection peut être conservée et réutilisée. Voici les étapes pour le **retrait sécuritaire** de l'ÉPI :

- Nettoyer les lunettes avec une lingette désinfectante Oxivir TB et respecter le temps de contact humide de 1 minute ;
- Entreposer les lunettes (dans un Ziploc par exemple) au nom de l'employé et conserver jusqu'à ce que celle-ci soit non-utilisable (ex: opacité, bris, etc.)